



## Règlement Sportif 2021

### Concours fédéraux

DATE	CONCOURS	TYPE DE CONCOURS	Pigeons par Panier	TRANSPORTES PAR
15/05/21	<b>BRETEUIL</b>	<b>ANNULE</b>	<b>18 à 20</b>	44 et 85
29/05/21	<b>BRETEUIL</b>	<b>DEMI-FOND</b>	<b>18 à 20</b>	44 et 85
12/06/21	<b>LUNEVILLE</b>	<b>FOND</b>	<b>16 à 18</b>	85
26/06/21	<b>ARRAS</b>	<b>DEMI-FOND</b>	<b>18 à 20</b>	44 et 85
26/06/21	<b>ARRAS</b>	<b>YEARLINGS</b>	<b>18 à 20</b>	44 et 85
06/07/21	<b>OSNABÜCK</b>	<b>* Hors championnat pour information</b>		
10/07/21	<b>AMSTERDAM</b>	<b>FOND</b>	<b>16 à 18</b>	44
24/07/21	<b>BRETEUIL</b>	<b>DEMI-FOND</b>	<b>18 à 20</b>	85
24/07/21	<b>BRETEUIL</b>	<b>YEARLINGS</b>	<b>18 à 20</b>	85
24/07/21	<b>CANAPPEVILLE</b>	<b>JEUNES</b>	<b>18 à 20</b>	49
31/07/21	<b>AMSTERDAM</b>	<b>FOND ( SEMI-NATIONAL)</b>	<b>18 à 20</b>	85 ?

**Tous ces concours seront lâchés**



## à partir de 6 h00.

Nombre de pigeons par panier :

- Pour les concours longues distances 18 pigeons par panier pour deux nuits
- Pour les concours moyennes distances 20 pigeons par panier pour deux nuits

**Le nombre de pigeons par panier indiqué ci-dessus est le nombre obligatoire et minimum (tolérance maximum +2).**

Si le nombre n'est pas respecté les paniers seront déplombés et complétés par les responsables du transport puis replombés (en dehors des paniers de la dernière société ramassée, qui servent à compléter les paniers incomplets des mâles, des femelles et des pigeonneaux situés IMPERATIVEMENT en bas de pile dans le camion).

Les paniers de chaque société devront être numérotés pour améliorer et faciliter le travail des contrôleurs au petit port ; chaque fois qu'une société déplombera et replombera un panier pour le compléter, elle devra le mentionner sur l'enveloppe d'enlogement camion de la société précédente, le numéro du panier et les numéros des plombs coupés et remis, puis corriger le nombre de pigeons sur l'étiquette du dit panier.

**A PARTIR DE CETTE ANNEE**  
**L'ENVELOPPE CONTROLEUR EST SUPPRIMEE**



## Transports & convoysages des concours fédéraux 2021

Si la pose des pochettes plastifiées sur les paniers et/ou les mentions obligatoires sur les étiquettes (Nombre de pigeons, date et nom du concours) ne sont pas effectives : la Commission de transport Fédérale, sous la tutelle du Président Fédéral et du Président de la Commission de Contrôle Fédérale, sanctionnera (après contrôle au transfert des paniers au petit port), les dites sociétés d'une **amende de 5€ par pochette plastifiée manquante et par étiquette absente ou ne comportant pas les informations requises.**

- pour les concours de **LUNEVILLE - AMSTERDAM - AMSTERDAM** le jeudi soir à 22 h 30 aux HERBIERS,
- pour les concours de **BRETEUIL - ARRAS** : il est prévu que le groupement 44 transportera ses propres pigeons et le 85 et le 49 en fera de même.
- Pour le **BRETEUIL** et **CANAPPEVILLE** du 24 juillet : le rassemblement se fera le jeudi soir à 22h au petit port ( les vieux et les yearlings transportés par le 85, CANAPPEVILLE par le 49)

**Pour les rassemblements lorsqu'un camion roule seul, le transport se fera selon les conditions du couvre-feu**

- Les pigeons devront être rendus sur les points de lâcher la veille du concours avant 20 heures, à l'arrivée des camions au point de lâcher les 2 abreuvoirs extérieurs par panier seront remplis d'eau pour permettre aux pigeons de s'abreuver jusqu'à la nuit.
- Les sociétés sont dans l'obligation d'équiper leurs paniers de mangeoires intérieures et de nourrir les pigeons pour un panier plein pour la journée intermédiaire (vendredi) entre l'enlogement et le lâcher.
- Pour les lâchers reportés au lendemain : aussitôt la décision prise de reconduire un lâcher au lendemain les pigeons seront alimentés par les deux abreuvoirs extérieurs des paniers (l'un pour l'eau, l'autre pour la nourriture) puis à 17h00 ce soir là, la nourriture sera enlevée et les deux abreuvoirs seront remplis d'eau.
- Tous les camions de transports pour les fédéraux devront toujours avoir une réserve de grain et d'eau pour assurer la bonne marche des points ci-dessus mentionnés .
- **Pour la facturation des transports, les conditions seront les mêmes que celles de l'année 2020.**



## Les classements des concours

**Le championnat fédéral vieux se fera sur les six concours aux désignés (2/5)  
Un second championnat sera établi aux non désignés**

DATE	CONCOURS
<b>29/05/21</b>	<b>BRETEUIL</b>
<b>12/06/21</b>	<b>LUNEVILLE</b>
<b>26/06/21</b>	<b>ARRAS</b>
<b>10/07/21</b>	<b>AMSTERDAM</b>
<b>24/07/21</b>	<b>BRETEUIL</b>
<b>31/07/21</b>	<b>AMSTERDAM</b>

**Le championnat fédéral yearlings se fera sur les deux concours aux désignés (2/5)  
Un second championnat sera établi aux non désignés**

DATE	CONCOURS
<b>26/06/21</b>	<b>ARRAS</b>
<b>24/07/21</b>	<b>BRETEUIL</b>

### **Mode de calcul des championnats**

$$\frac{(\text{Le nombre de prix du concours} - \text{la place du pigeon} + 1) \times 100}{\text{Divisé par le nombre de prix du concours}}$$

### **Point important**

L'amateur devra faire une feuille d'enlogement par catégorie et par concours. Aucun changement de catégorie une fois la feuille d'enregistrement établie, ne sera accepté. Si tel n'est pas le cas, l'amateur sera disqualifié du concours.

Les responsables d'enlogement de chaque société (les régleurs et les présidents de société) veilleront au bon respect de ce point important et seront seuls responsable des erreurs de la dite société.

**Tous les classements se feront un prix par 4, les résultats seront à éditer à partir du site pour l'ensemble des sociétés.**

***Aucune dérogation ne sera acceptée. Le règlement fédéral sera appliqué***



## Principe des Championnats

<b>Concours fédéraux</b>	
Aux désignés (2 parmi les 5 premiers inscrits) Aux deux premiers constatés parmi tous les inscrits	
<b>Vieux</b>	<b>Yearlings</b>
Aux désignés (2 parmi les 5 premiers inscrits) Aux deux premiers constatés parmi tous les inscrits	Aux désignés (2 parmi les 5 premiers inscrits) Aux deux premiers constatés parmi tous les inscrits

**Pour les concours Vieux et Yearlings, les lâchers auront lieu ensemble.**

## Les Championnats Fédéraux

### Principe de base

Pour l'ensemble des championnats, le calcul se fera à l'addition des points (mode de calcul ci-dessus) aux désignés (2/5) et au non désignés (2).

## Principe des Championnats

<b>Concours Fond</b>	<b>Concours demi-fond</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Aux désignés (2 parmi les 5 premiers inscrits)</li><li>● Aux deux premiers constatés parmi tous les inscrits</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Aux désignés (2 parmi les 5 premiers inscrits)</li><li>● Aux deux premiers constatés parmi tous les inscrits</li></ul>
	<b>Yearlings</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>● Aux désignés (2 parmi les 5 premiers inscrits)</li><li>● Aux deux premiers constatés parmi tous les inscrits</li></ul>

### Présentation des championnats

- ✓ Championnat fédéral de fond aux désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).
- ✓ Championnat fédéral de fond aux non désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).
- ✓ Championnat fédéral de 1/2 fond aux désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).
- ✓ Championnat fédéral de 1/2 fond aux non désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée)



- ✓ Championnat fédéral des yearlings aux désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 2 concours (1 trophée).
- ✓ Championnat fédéral des yearlings aux non désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 2 concours (1 trophée).
- ✓

## Le champion fédéral

Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le moins de points à l'addition des places des deux championnats aux désignés de demi-fond (3 concours) et de fond (3 concours).

En cas d'ex aequo, le championnat de vieux aux non désignés sera pris en compte : même calcul que le championnat aux désignés.

## Le championnat des jeunes colombophiles

Un Championnat se jouera entre les jeunes colombophiles. On entend par jeune colombophile un amateur apparaissant individuellement sur les classements (donc propriétaire personnel des pigeons engagés) et ayant moins de cinq années de licence. Les présidents de sociétés fourniront la liste des amateurs concernés avec l'année d'ouverture du colombier. Cette liste devra être fournie au Président de la commission sportive fédérale avant le concours de yearling à **ARRAS DU 26 JUIN 2021**. Si la liste n'est pas parvenue à la date citée ci-dessus, l'amateur ne pourra pas participer au championnat jeune colombophile.

Ce championnat se joue uniquement aux désignés (2 parmi les cinq premiers inscrits) sur les deux concours de yearlings. Le vainqueur ne pourra plus prétendre à ce championnat les années suivantes. Il y aura un champion jeune colombophile.

### **CONCOURS DE CANAPPEVILLE DU 24 juillet 2021:**

- un bon d'achat de 100 euros sera offert au premier du concours
- 70 euros au deuxième du concours
- 50 euros au troisième du concours

## Les as pigeons

Il y aura 6 as pigeons - mode de calcul – à l'addition des places : As pigeon de fond mâle, as pigeon de fond femelle, as pigeon de demi-fond mâle, as pigeon de demi-fond femelle, as pigeon yearling mâle, as pigeon yearlings femelle . Le titre par catégorie sera attribué au pigeon totalisant le moins de prix (addition des places). Avec comme règle de départage en cas d'égalité, priorité à la meilleure place.

## Championnat Féminin

Ce Championnat féminin, se joue uniquement « aux désignés » (2 parmi les 5 premiers inscrits) sur les deux concours yearlings. Les participantes devront avoir donné le numéro des bagues des pigeons leur appartenant dans l'hypothèse ou plusieurs amateurs jouent dans le même colombier (listing amateur).

La liste des participantes devra parvenir au président de commission sportive **avant le 26 JUIN 2021**, si la liste n'est pas parvenue à la date citée ci-dessus, l'amatrice ne pourra pas participer au championnat féminin.



## Décision de lâcher

La déclaration de lâcher sera prise par la section sportive fédérale, le jour du lâcher, présidée par Vincent MERRIEN. Il lui appartiendra de contacter les responsables sportifs de chaque groupement. Il est chargé également de s'enquérir des conditions météorologiques. Sauf consignes particulières, l'heure du lâcher ainsi que les vents et la météo du point de lâcher seront communiqués au Président de la commission de contrôle et aux Présidents de Commissions sportives de groupement.

En cas de mauvais temps uniquement, nous effectuerons le lâcher sur un lieu agréé se situant dans une distance équivalente plus au sud ou plus au nord, à la condition d'en avertir au préalable l'agent assermenté responsable de ce dernier lieu. Les sociétés en seront averties au plus tard le mardi soir, par mail et sur les sites des différents groupements.

En cas de mauvais temps, les convoyeurs restent sur le lieu du lâcher, assurent tous les soins aux pigeons et le lâcher pourra avoir lieu jusqu'au mardi.

Si pour des raisons météorologiques, nous décidons de reporter le départ des camions, sans changer la date des enlogements, la commission de transport se chargera d'indemniser les chauffeurs pour les soins des pigeons.

Le président de la commission sportive Fédérale sera remplacé par le Président Fédéral en cas d'absence le jour du lâcher. Il en sera de même pour les présidents de commissions sportives qui seront remplacés par leurs présidents de groupements respectifs.

Les ordres de lâchers seront pris collégalement par la commission sportive fédérale 1 voix, 3 voix pour les Présidents de commissions sportives de groupements et 1 voix pour le Président Fédéral.

Les heures indiquées sont les heures à partir desquelles, le lâcher peut avoir lieu. Il est bien évident que la décision de lâcher est sous la responsabilité finale de la section sportive fédérale présidée par le président de la commission sportive fédérale et le président fédéral.

## **LES REGLEMENTS STATUTAIRES SERONT RESPECTES**

<p><i>Président de la commission sportive de la 11ème région</i> <b>M. Vincent MERRIEN</b> ✉ La renardière 44260 BOUEE ☎ 02 40 56 16 88 📞 06 25 68 58 81</p>	<p><i>Président de la Commission Sportive de Vendée</i> <b>M. Michel BARRETEAU</b> ✉ 22 route des sables 85470 BREM SUR MER ☎ 02 51 90 51 28 📞 06 78 73 70 89</p>
<p><i>Président de la Commission Sportive de l'UCML</i> <b>M. Jean-Marie BLOUIN</b> ✉ 316 Fontaine THOUARCE 49380 BELLEVIGNE EN LAYON ☎ 📞 06 33 58 67 98</p>	<p><i>Président de la Commission Sportive de la Loire Atlantique</i> <b>M. Jean-François CHEVRIER</b> ✉ 4 rue des raquettes Bergon 44780 MISSILLAC ☎ 📞 06 63 65 25 72</p>



## Signalement des pigeons

Les concours fédéraux peuvent durer plusieurs jours. Le président de la commission sportive fédérale sera chargé de connaître l'état des rentrées de façon à savoir si le concours dure plus longtemps, les prix pouvant ne pas être remportés dans les deux jours. A cet effet, les présidents de commission sportive collecteront les renseignements que devront fournir les sociétés pour estimer l'état des rentrées.

Les sociétés annonceront la vitesse de leur 1<sup>er</sup> pigeon au plus tard à 22 h<sup>(1)</sup> pour les concours longue distance et 18 heures pour les concours de **DEMI-FOND , YEARLINGS ET JEUNES**. Si aucun pigeon n'est signalé dans la société, faire tout de même l'annonce afin d'estimer l'état des rentrées, pour un concours se déroulant dans la journée, et avant 12 h le lendemain pour un concours tardif le soir. Elles devront également signaler : le nom de l'amateur, la distance du colombier, le numéro et l'année du pigeon, l'heure de constatation et la vitesse du pigeon en mètre / minute.

*<sup>(1)</sup> **Dérogation** : si toutefois l'amateur ne peut pas être présent le jour de l'arrivée des pigeons, il doit prévenir son Président de société qui devra en informer son président de groupement et sportif, le président de la commission de contrôle fédérale avant le lâcher du concours. Le lendemain avant midi, l'amateur doit quand même signaler son premier pigeon au président de la société où il a enlogé. A la suite du signalement de l'amateur, le président de la société informera de nouveau le responsable.*

Les amateurs qui ont réglé leur cotisation dans une association, qui enlogent dans une autre société, doivent signaler leur premier pigeon à la société où ils ont enlogé les pigeons. En revanche, le nombre de pigeons enlogés de ces amateurs sera comptabilisé à la société à laquelle ils appartiennent (cotisation réglée). Si les amateurs ne suivent pas le règlement du signalement du premier pigeon, il y aura une sanction automatique : pas de classement dans le concours.

## Contrôle

En cas de litige, les présidents des commissions sportives et les présidents de groupements collecteront les renseignements auprès de leurs sociétés et seront les interlocuteurs directs de la commission de contrôle et recensement et du Président fédéral et de la commission sportive fédérale.

Des renseignements provisoires sur les rentrées du concours par groupement seront à votre disposition sur le site internet de la 11<sup>ème</sup> région.

Chaque président de sociétés devra fournir au président de la commission de contrôle fédérale et au président de commission sportive le signalement du premier pigeon de sa société.





## Vaccination

Il est impératif de respecter le règlement national en vigueur concernant la vaccination (vaccins autorisés Imopest, Nobilis, Colombovac). Chaque président de société doit recevoir, de chaque amateur, une attestation de vaccination inspirée du modèle présenté sur le bulletin national à l'enlèvement du premier concours de la saison.

Mesdames et Messieurs les Présidents de Société, avant l'enlèvement du premier concours de la saison sportive 2021, vous devrez impérativement faire parvenir **l'attestation pour rassemblement des pigeons** correctement remplie à vos présidents de groupement respectif.

Aucun enlèvement et transport ne seront acceptés concernant votre société en cas d'absence de cette attestation (en concours fédéraux comme en concours de groupement et de sociétés). Les services vétérinaires nationaux pourront effectuer des contrôles, l'attestation pour rassemblement des pigeons devra impérativement être jointe au permis de lâcher des concours (règlement Fédération Colombophile Française.)

*Le président de la commission de contrôle*

<b>REGIS VOVARD</b>	
✉	4 CHEMIN DE LA PETITE ROCHE 72300 SOLESMES
☎	06.95.69.15.05
✉	reg.vovard@wanadoo.fr

Les feuilles de dépouillement ainsi que les bandes de constatation et les bagues caoutchouc sont à envoyer au contrôleur le mercredi dernier délai (cachet de la poste faisant foi) par courrier ou par internet.

**En cas de litige, seul le président de contrôle fédéral prendra les décisions**

## Remarques

- Application des statuts et règlements nationaux en vigueur.
- Tout litige éventuel concernant le présent règlement, son application ou ses lacunes sera examiné par la commission d'arbitrage des concours fédéraux dont la décision sera sans appel.  
Pour toute intervention auprès du classificateur, de la Fédération Nationale ou des chauffeurs, il est strictement interdit d'intervenir personnellement – Le ou les correspondants seront désignés par groupement.
- Pour toute doléance d'un amateur, celui-ci doit respecter la voie hiérarchique président de société et président FEDERAL.
- **Aucun concours concurrentiel dans la distance et au-delà de 200 km au point arrière, ainsi que dans la catégorie de pigeons, ne sera autorisé les jours de concours fédéraux ( la veille, le jour et le lendemain du concours).**

**Les imprimés disponibles sur le site de la 11<sup>ème</sup> région**

- Liste jeune colombophile moins de cinq ans de licence
- Liste licenciée féminine individuelle



## Règlement financier

### Concours

Pour les premiers de chaque concours un prix en espèces : 1<sup>er</sup> : 30 %, 2<sup>ème</sup> : 25 %, 3<sup>ème</sup> : 20%, 4<sup>ème</sup> : 15 %, 5<sup>ème</sup> : 10 % de la mise des 0,75 € par amateur participant au concours.

### Pour chaque concours

- ← 1 € par amateur participant (0.75 € répartis sur les 5 premiers du concours, 0.25 € pour couvrir une partie des frais d'organisation des concours).
- ← 0.06 € par pigeon enlogé (classement)
- ← Le jeu de poules vient en supplément 1/5.

### Pour participer aux concours et aux championnats fédéraux

Chaque société réglera par amateur : 5€ au titre des coupes, diplômes ou autres prix de la saison. Cette somme est à régler par amateur reconnu (déclaration auprès de la FCF pour l'obtention des licences de l'année en cours – Listing d'avril 2021).

**Une facture reprenant les sommes dues sera envoyée à chaque société par la Trésorière Fédérale en fin de saison sportive.**

*Trésorière Fédérale*  
**Jacqueline BESSEAU**  
83 chemin de riffaudières  
85300 LE PERRIER

☎ 06 88 77 92 80



